

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 19 février 2020, à compter de 13 h,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade CentrepoinTE

**Dossier n° :** D08-02-20/A-00019  
**Propriétaires :** Matthew Ramsden et Caroline Pitfield  
**Emplacement :** 25, avenue Melgund  
**Quartier :** 17 – Capitale  
**Description officielle :** lot 52 et partie du lot 54, plan 34892  
**Zonage :** R3P[1474]  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

Les propriétaires souhaitent construire un rajout de deux étages sur la pièce de plain-pied aménagée à l'arrière de la maison existante, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre la réduction du retrait de la cour arrière à 6,6 mètres, alors que le règlement stipule que le retrait de cour arrière doit éGaler au moins 30 % de la profondeur du lot ce qui, dans le cas présent, correspond à 8,05 mètres.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.